

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2007

MODIFICATION DU TITRE IX DE LA CONSTITUTION - (n° 1005 RECTIFIÉ)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Goasguen

ARTICLE UNIQUE

Rédiger ainsi l'alinéa 3 de cet article :

« *De la responsabilité pénale du Président de la République* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le titre proposé annonce clairement les articles englobés.